

# **DELIBERATION DU CONSEIL** COMMUNAUTAIRE n°2020-141

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

# Nombre de délégués : ☐ en exercice : 29 présents : 24 □ votants: 28

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET:

Désignation des représentants à la Châtaigneraie Limousine ABSENTS Excusés: M. François BOISSERIE, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE: Christiane BARRY

#### Rapporteur: P. VERGNOLLE

Considérant que la Communauté de Communes est membre actif de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine;

Considérant qu'il convient de désigner ses représentants qui seront appelés à siéger dans les instances décisionnelles;

Considérant les nouveaux statuts, il convient de désigner 4 représentants élus communautaires qui siégeront à la fois à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine ;

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine, 3 représentants :
- Monsieur Philippe SUDRAT
- Madame Céline BOYARD
- Madame Marie-Madeleine LORIN
- décide que le poste restant vacant sera pourvu lors d'une prochaine réunion.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme, Le Président

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20200925-DC2020530273-

Date de télétransmission : 01/10/2020 Date de réception préfecture : 01/10/2020

### D. BOISSERIE

#### Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte :

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.